

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 23 mai 2020

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle des fêtes de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 23 mai 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Brigitte Brocheton, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Hélène Ferro, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Thierry Hureau, Cyril Jigorel, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart, Guillaume Périn, France Stivil.

Excusé : Christophe Trillaud (pouvoir à Pierre Léger)

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 18h10. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020
- Vote des taux d'imposition 2020
- Examen et approbation du budget primitif 2020
- Élection des délégués au sein du conseil syndical du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Sers-Vouzan (5 titulaires, 1 suppléant)
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation des membres de l'Agence Département Technique de la Charente
- Désignation des membres du Syndicat Intercommunal de la Fourrière
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire présente l'état actuel des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti de la commune et son historique depuis l'entrée dans l'agglomération de GrandAngoulême. Depuis cette entrée, le conseil municipal n'avait pas augmenté le taux pour le foncier bâti sur la commune.

Les dotations de l'état n'ayant pas augmenté, afin de pouvoir continuer à fonctionner, la commune doit pouvoir se rapprocher des taux préconisés par le cabinet d'audit de GrandAngoulême.

Le taux pour la commune proposé est de 19,27 % pour le foncier bâti. En tenant compte de la baisse du taux de l'agglomération à 1,74 %, ce taux permettra de ne pas présenter d'augmentation de la taxe foncière pour les Vouzannais.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Le taux proposé pour le foncier non bâti est de 47,45 % (limite applicable).

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Examen et approbation du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les règles de construction et les éléments constituant un budget local. Après des explications claires et riches, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de manière tout aussi détaillée.

→ 19h50 : Départ de Guillaume Périn, pouvoir à Kévin Branlé.

Budget de fonctionnement équilibré à 501 262,00 €.

Budget d'investissement équilibré à 593 515,13 €. La plus grosse partie de ce budget d'investissement sera consacrée à l'agrandissement de réfectoire de l'école. Divers travaux sur les bâtiments de la commune et de voirie sont également au programme.

Après avoir répondu aux questions du conseil municipal, Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

→ 21h10 : Départ de Christelle Dulau, pouvoir à Patricia Charannat.

Élection des délégués au sein du conseil syndical du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Sers-Vouzan (5 titulaires, 1 suppléant)

Afin de représenter la commune au sein du conseil syndical du SIVOS Sers-Vouzan, le conseil municipal doit élire 5 titulaires et 1 suppléant.

Sont candidats titulaires : Brigitte Brocheton, Christelle Dulau, Thierry Guillaume, Thierry Hureau, Pierre Léger.

Est candidate suppléante : Patricia Charannat.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Seront membres de la commission d'appel d'offres : Kévin Branlé (titulaire), Patricia Charannat (suppléante), Thierry Guillaume (suppléant), Thierry Hureau (Président), Cyril Jigorel (titulaire), Pierre Léger (titulaire), France Stivil (suppléant).

Désignation des membres de l'Agence Département Technique de la Charente

Titulaire : Thierry Hureau

Suppléant : Pierre Léger

Désignation des membres du Syndicat Intercommunal de la Fourrière

Titulaire : Hélène Ferro

Suppléant : Christophe Trillaud

Questions diverses

- Opération « Nature propre » les 25, 26 et 27 septembre. Delphine Laizet pilote le projet.
- Mise en place de l'application IntraMuros.
- Deux entrepreneurs de la commune ont effectué des devis pour l'entretien de la commune (tonte, taille, entretien cimetièrre, arrêts de bus,...). Le devis est de 750 € par intervention pour 14 interventions annuelles).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.